



**Classes
à horaires
aménagés
musique
ou danse**

Journée de présentation

**+ concerts + cours publics + ateliers-découverte
et inscription aux tests d'entrée**

samedi 26 janvier 2019 de 10h à 17h

Cité de la musique et de la danse

Le programme détaillé sera mis en ligne sur le site du Conservatoire à partir du 14 janvier 2019.

Votre enfant est au cours préparatoire. Il a une vraie passion pour la musique ou la danse et vous souhaitez l'aider à s'orienter dans cette voie exigeante.

La direction des services départementaux de l'Éducation nationale, le Conservatoire et la Ville de Strasbourg vous proposent les classes à horaires aménagés, du CE1 à la 3^e dans :

- quatre écoles primaires (trois pour la musique, une pour la danse) :
 - Centre Ville : École Saint Jean (musique)** / 13 rue des Bonnes Gens
 - Neudorf : École du Neufeld (musique)** / 1, rue du Sundgau
 - Cronenbourg : École Gustave Doré (musique)** / 175, route de Mittelhausbergen
 - Esplanade : École Louvois (danse)** / 18 quai des Alpes
- un collège :
 - Collège Pasteur** / Allée Colette Besson

Dans les classes à horaires aménagés, l'horaire scolaire global inclut l'enseignement au Conservatoire : dès le CE1, les élèves s'y rendent deux demi-journées par semaine durant le temps scolaire. Quelques activités et projets ont lieu hors temps scolaire.

Pour l'entrée en CE1 HA, des tests d'aptitude sont organisés les **2 et 4 mai 2019** au Conservatoire. Aucune connaissance technique préalable n'est exigée. L'avis des enseignants du CP et des directeurs d'écoles constitue également un élément essentiel de la décision d'admission.

L'inscription aux tests est à effectuer le **samedi 26 janvier 2019 à la Cité de la musique et de la danse** (*en cas d'empêchement, le dossier sera téléchargeable à partir du 14 janvier 2019 sur le site du Conservatoire et sur celui de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Bas-Rhin*). Le dossier d'inscription, renseigné, est ensuite à remettre au directeur de l'école de votre enfant au plus tard le **8 février 2019**. Après admission, il est prévu une participation financière des familles sous forme de droits d'inscription annuels au Conservatoire.

Les enfants musiciens ou danseurs n'étant pas encore inscrits au Conservatoire, peuvent, à tout moment de leur scolarité, être admis dans ces classes après un concours d'entrée qui aura lieu le 29 avril 2019 au Conservatoire (dossier à télécharger sur le site internet du Conservatoire). Clôture des inscriptions le 1er avril 2019.

À tout moment de sa scolarité, un élève déjà scolarisé au Conservatoire peut demander à entrer en cursus à horaires aménagés (demande interne sur dossier).

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Bas-Rhin

Division des élèves (Divel)
65, avenue de la Forêt Noire
67083 Strasbourg Cedex
☎ 03 88 45 92 68

isabelle.juster@ac-strasbourg.fr

Conservatoire Service scolarité «Horaires aménagés»

Cité de la musique et de la danse
1 place Dauphine
67076 Strasbourg Cedex

_HA musique : ☎ 06 25 04 91 23
anne-juliette.meyer@strasbourg.eu

_HA danse : ☎ 03 68 98 60 83
arnaud.coste@strasbourg.eu



conservatoire >
STRASBOURG